

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank

Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, Nouredine HAJJI (AMC) et M Chiheb GHANMI (G.A.C).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	108 122	49 445
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	572 406	1 034 109
Créances sur la clientèle	3	2 253 826	1 665 316
Portefeuille-titres commercial	4	806 725	851 560
Portefeuille d'investissement	5	162 629	105 090
Titres mis en équivalence	6	51 138	58 012
Valeurs immobilisées	7	63 398	58 885
Autres actifs	8	37 660	38 873
TOTAL ACTIF		4 055 904	3 861 290
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	524 377	306 372
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 891 717	3 032 887
Emprunts et ressources spéciales	11	194 066	177 675
Autres passifs	12	26 015	22 264
TOTAL PASSIF		3 636 175	3 539 198
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		100 000	80 000
Réserves groupe		260 028	190 735
Résultats consolidé de l'exercice		56 401	49 333
TOTAL CAPITAUX PROPRES		416 429	320 068
Part des minoritaires dans les réserves		2 548	1 440
Part des minoritaires dans le résultat		753	584
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		4 055 904	3 861 290

Etat des engagements hors bilan Consolidé**Exercice clos le 31 décembre 2010****(Unité : en 1000 DT)**

	31.12.2010	31.12.2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	230 637	199 755
Crédits documentaires	230 010	280 222
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 647	479 977
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	351 029	260 108
Engagements sur titres	4 368	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	355 397	264 722
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	632 486	528 491

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	134 166	119 128
Commissions (en produits)	15	33 694	26 382
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	68 589	64 493
Revenus du portefeuille d'investissement	17	7 075	4 770
Total produits d'exploitation bancaire		243 524	214 773
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	94 054	84 647
Commissions encourues		4 578	4 050
Total charges d'exploitation bancaire		98 632	88 697
PRODUIT NET BANCAIRE		144 892	126 076
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(18 193)	(11 113)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(1 006)	(1 769)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 160	4 219
Autres produits d'exploitation		106	114
Frais de Personnel		(37 119)	(33 429)
Charges générales d'exploitation		(24 485)	(21 260)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 318)	(10 547)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 037	52 291
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		875	(177)
<i>Impôt sur les bénéfices</i>		(1 758)	(2 197)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		57 154	49 917
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT DU GROUPE		57 154	49 917
<i>Part des minoritaires</i>		753	584
RESULTAT NET DU GROUPE		56 401	49 333

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		371 282	265 562
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(210 483)	(148 109)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		30 399	47 221
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(621 545)	(153 082)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(136 601)	(351 001)
Titres de placement		29 678	505 480
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(34 101)	(36 121)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 019)	(41 640)
Impôt sur les sociétés		(392)	(7 452)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(599 782)	80 858
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 020	6 998
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(63 410)	(38 751)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 906)	(10 971)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(69 296)	(42 724)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		67 500	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(2 251)	47 749
Augmentation \ diminution ressources spéciales		18 158	(17 732)
Dividendes versés		(15 319)	(10 342)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		68 088	19 675
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		52	12
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(600 938)	57 821
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		707 547	649 726
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	106 609	707 547

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2010, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,65%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30 ,76%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,89%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,27%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	4,67%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,43%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,58%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,65%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,48%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,99%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	28,82%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	18,94%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	58,45%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2010, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 108 122 KDT au 31 décembre 2010 contre 49 445 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 58 677 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	23 127	17 670
I B S Transport de fonds	32	54
Compte courant BCT	84 947	31 711
Compte courant postal	13	7
Traveller's Chèques	3	3
Total	108 122	49 445

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 572 406 KDT au 31 décembre 2010 contre 1 034 109 KDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 461 703 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
DAV auprès des banques	21 848	36 524
Prêts BCT	81 884	340 382
Prêts interbancaire	5 000	190 000
Prêts en devises	386 578	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	23 160	13 990
C.C.ste de leasing	8 750	33
Autres créances	10 350	8 696
Créances rattachées	551	1 272
Valeurs non imputées	34 285	1 276
Total	572 406	1 034 109

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde net de 2 253 826 KDT contre 1 665 316 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 588 510 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	262 366	177 245
Portefeuille Escompte	209 289	186 104
Crédits à la clientèle non échus	1 775 135	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	131 914	126 806
Produits à recevoir	19 488	14 687
Produits perçus d'avance	(3 266)	(2 675)
Créances impayées	9 542	16 476
Impayés monétique	1 775	1 747
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 406 243	1 785 446
Avances sur placements à terme	9 281	12 335
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 845	2 238
Autres valeurs à imputer	53	11 901
Autres créances	1 755	2 183
Total Autres créances	12 934	28 657
Total brut des créances sur la clientèle	2 419 177	1 814 103
A déduire couverture :		
Agios réservés	(26 413)	(24 344)
Provisions	(138 938)	(124 443)
Total Provisions et agios	(165 351)	(148 787)
Total net des créances sur la clientèle	2 253 826	1 665 316

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 806 725 KDT contre 851 560 KDT à fin 2009, soit une diminution nette de 44 835 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Bons de Trésor	784 896	819 166
Décote	(10 894)	(7 311)
Primes	198	548
Titres de placement	5 089	7 295
Créances et dettes rattachées	27 436	31 862
Total	806 725	851 560

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 162 629 KDT contre 105 090 KDT à fin 2009, soit une augmentation nette de 57 539 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres d'investissement	47 390	35 351
SICAR Fonds gérés	12 876	11 448
Titres de participations	100 445	56 453
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	9 729	6 687
Total brut du portefeuille d'investissement	172 520	112 019
Provisions	(6 815)	(4 219)
Plus-value réservées	(3 076)	(2 710)
Total provisions et plus-value réservées	(9 891)	(6 929)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	162 629	105 090

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 51 138 KDT à la date du 31 décembre 2010 contre 58 012 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres A T L	16 140	12 675
Titres A T I	2 512	2 412
Titres A F C	1 131	954
Titres UNIFACTOR	1 739	812
Titres Arabia Sicav	1 679	1 543
Titres Sanadett Sicav	11 256	24 761
Titres Axis Trésorerie	502	520
Titres Axis Protège	124	112
Titres CODIS	281	263
FCP IRADETT 20	199	209
FCP IRADETT 50	209	231
FCP IRADETT 100	160	150
FCP IRADETT CEA	148	131
FCP SALAMETT PLUS	12 715	2 735
FCP SALAMETT CAP	2 343	10 504
Total Titres mis en équivalence	51 138	58 012

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2010 à 63 398 KDT contre 58 885 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 4 513 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.09	Acquisition	Cession	VB au 31.12.10	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.10
Terrains	3 215	1	-	3 216	-	-	3 216
Immeubles	22 261	496	1 440	21 317	8 042	314	13 589
Matériels et Mobiliers	5 155	328	120	5 363	3 396	114	2 081
Matériels informatiques	20 778	2 950	380	23 348	16 432	350	7 266
Matériels roulants	5 008	808	66	5 750	3 492	44	2 302
Autres Immobilisations	47 738	8 173	190	55 721	24 028	176	31 869
Ecart d'acquisition	958	2 400	-	3 358	283	-	3 075
Total	105 113	15 156	2 196	118 073	55 673	998	63 398

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 37 660 KDT contre 38 873 KDT à fin 2009, soit une diminution de 1 213 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Crédits & Avances aux Personnels	14 967	14 968
Impôts Actif	5 826	4 990
Impôts différer Actif	-	963
Stocks Imprimés & Fournitures	511	693
Charges à répartir	877	1 685
Comptes d'attente	18 089	17 998
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provision sur autres actifs	(3 015)	(2 829)
Total	37 660	38 873

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 877 KDT au 31 décembre 2010 contre un montant de 1 685 KDT à fin 2009 soit une diminution de 808 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2009	Frais engagés en 2010	VB Déc. 2010	Résorptions cumulées Déc-09	Résorption exercice 2010	Résorptions cumulées Déc-10	V.Nette Déc 2010
Frais de publicité	8 975	-	8 975	7 938	766	8 704	270
Autres charges à répartir	895	31	926	246	73	319	607
Total	9 870	31	9 901	8 184	839	9 023	877

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 306 372 KDT au 31 décembre 2009 à 524 377 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	10 674	11 033
Emprunts	489 287	262 833
Dettes rattachées	222	524
Autres dépôts à affecter	24 194	31 982
Total	524 377	306 372

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 891 717 KDT au 31 décembre 2010 contre 3 032 887 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	1 094 348	961 194
Dépôts à Terme	1 101 325	1 558 511
Comptes d'épargne	477 052	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	91 358
Dettes rattachées	14 130	19 748
Total	2 891 717	3 032 887

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 194 066 KDT au 31 décembre 2010 contre 177 675 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 16 391 KDT.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dotation FOPRODI	200	200
Dotation FONAPRA	1 656	1 442
Lignes de crédit extérieures	59 292	53 192
Emprunt obligataire	93 246	95 498
Autres ressources	35 834	23 512
Intérêts courus	3 838	3 831
Total	194 066	177 675

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 26 015 KDT contre 22 264 KDT à fin 2009, soit une augmentation de 3 751KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2010	31.12.2009
Frais liés au Personnel	8 868	7 411
Divers frais à payer	7 023	6 051
Impôts Passifs	6 654	4 279
Provisions pour risques et charges	3 159	5 285
Comptes D'attente	311	(762)
Total	26 015	22 264

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13 : Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 419 730 KDT à fin 2010 contre 322 092 KDT à fin 2009, soit une augmentation de 97 638 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2010 avant affectation	Solde au 31.12.2009 avant affectation
Capital	100 000	80 000
Réserves consolidés	260 028	190 735
Résultat consolidé	56 401	49 333
Total capitaux propres groupe	416 429	320 068
Part des minoritaires dans les réserves	2 548	1 440
Part des minoritaires dans le résultat	753	584
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	419 730	322 092

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 134 166 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 119 128 au cours de l'exercice 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 843	14 496
Intérêts sur crédit CT & MLT	100 761	81 443
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19 669	17 485
Autres intérêts et revenus assimilés	4	1 910
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 889	3 794
Total	134 166	119 128

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 33 694 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 26 382 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 7 312 KDT :

Désignation	2010	2009
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 201	13 123
Commissions sur opérations internationales	3 386	2 868
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 360	5 791
Récupérations et autres commissions	5 747	4 600
Total	33 694	26 382

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 589 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 64 493 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Produits sur Bons de Trésor	63 704	58 717
Décote sur titres de transactions	(5 973)	(4 149)
Prime sur titres de transactions	-	337
Produits sur placements	25	24
Gains sur portefeuille-titres commercial	57 756	54 929
Profit/ Perte sur opérations de change	143	757
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	11 954	12 508
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 264)	(3 701)
Gains sur opérations financières	10 833	9 564
Total	68 589	64 493

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7 075 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 4 770 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 2 305 KDT :

Désignation	2010	2009
Produits de valeurs mobilières	2 088	1 615
Produits sur participations en portage et fonds gérés	4 987	3 155
Total	7 075	4 770

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 94 054 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 84 647 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	11 306	4 403
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 297	6 995
Intérêts sur dépôts à terme	52 759	54 384
Intérêts sur comptes d'épargne	11 367	9 474
Intérêts sur dépôts à vue	11 325	9 391
Total	94 054	84 647

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 18 193 KDT au cours de 2010 KDT contre un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	32 354	37 167
Perte sur créances	1 827	6 427
Reprises provisions	(15 988)	(32 481)
Total	18 193	11 113

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 006 KDT au cours de 2010 KDT contre un montant de 1 769 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 652	2 265
Perte sur titres	-	139
Plus value sur cession titres de participation	(1 477)	(62)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(169)	(573)
Total	1 006	1 769

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 106 609 KDT contre un solde de 707 547 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	2010	2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	109 493	50 637
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	499 365	933 406
Titres des sociétés cotées et des sicav	24 414	31 281
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(526 663)	(307 777)
Total	106 609	707 547

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 22 : Evénements postérieurs :

Les événements survenus au cours du mois de janvier 2011 ont causé des dégâts plus ou moins importants à un certain nombre des agences de la banque. Quelques agences ont été totalement incendiées alors que d'autres ont connu des dégâts au niveau de leur agencement et / ou équipements.

Selon les estimations de la banque, les travaux de réparation nécessiteront un coût de l'ordre de 5 876 KDT. Les dégâts subis seront couverts par le contrat d'assurance en vigueur.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 416 429 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 56 401 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 10 Juin 2011

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI**